

4 syndicats unis contre le choix d'Alan.

En changeant la loi sur la complémentaire santé-prévoyance dans la Fonction publique, le gouvernement a favorisé l'entrée d'assureurs à but lucratif tels que AXA, la CNP ou Alan au détriment des besoins des agent.es et des mutuelles de l'économie sociale et solidaire.

En 2021, l'ordonnance De Montchalain a brutalement changé la loi :

- ① **fin du référencement**, par chaque ministère, de mutuelles comme la Mgéfi à la condition qu'elles soient fondées sur la solidarité et garantissent la couverture couplée des risques santé et prévoyance (décret 2007) ;
- ② copier / coller de la loi mise en place dans les entreprises depuis 2016 qui prévoit que **l'employeur choisit un assureur et l'impose à tous** les salariés ;
- ③ **mise en concurrence des mutuelles et des assureurs** candidats dans le cadre particulier des marchés publics compte tenu de la participation financière des employeurs publics ;
- ④ versement temporaire de **15 euros** depuis 2022 jusqu'au basculement dans le contrat obligatoire en 2026.

Présentée au Conseil supérieur de la FP, pour simple avis, cette ordonnance avait mis en lumière le clivage, de fond et qui perdure, entre :

- les 5 organisations syndicales qui ont voté Pour
- et les 4 qui viennent de demander, lors du comité de suivi du volet Santé, qu'un autre choix qu'Alan soit fait à Bercy, comme ailleurs.

La déclaration commune avec la CGT, la FSU et l'UNSA avait été proposée par Solidaires lors de l'intersyndicale de la FPE réunie suite à l'annonce du choix d'Alan par les ministres des Finances. Bien que première fédération à Bercy, Solidaires est la dernière organisation au niveau de l'État. Les co-signataires de cette déclaration ont cependant voulu que, symboliquement, ce soit la représentante de Solidaires qui la lise.

Le nouveau directeur de la DGAFP a tenté d'évacuer ce sujet brûlant de l'actualité en se réfugiant derrière la procédure de recours initié par la Mgéfi (réponse du tribunal dans 20 jours maxi).

Avant de quitter la réunion pour un autre RDV, il a cependant tenu à marquer, un peu maladroitement, son arrivée à ce poste, en défendant l'intégrité des fonctionnaires qui ont travaillé à ces marchés publics (ce qui est louable) mais aussi en tentant d'exonérer les politiques de toute influence dans le choix problématique d'Alan !

Solidaires a renouvelé sa demande de transparence totale (voir courrier du 27 mai) et le re-examen du choix fait par les ministres.

Alerté par Solidaires Météo (ministère de l'Environnement qui a choisi Alan), nous avons relayé l'incapacité des algorithmes d'Alan à s'adapter aux spécificités de la protection sociale en Polynésie française. Les RH des Cours d'appel ont témoigné, au contraire, que le choix de la MGEN a permis - après discussions et interventions humaines- de répondre correctement à la même situation. À méditer...

Comité de suivi (Santé) du 5 juin 2025

La CGT, Solidaires, la FSU et l'UNSA demande qu'un autre choix qu'Alan soit fait, à Bercy comme ailleurs !



Comité de suivi de l'accord interministériel en santé complémentaire

Réunion du 5 juin 2025

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique,

Nos organisations CGT, FSU, Solidaires et UNSA sont pleinement engagées dans la mise en œuvre de l'accord sur la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance dans la Fonction publique de l'État.

Le Comité de suivi de l'accord interministériel sur le volet santé se tient, ce 5 juin 2025, dans un contexte inquiétant pour la couverture des agent.es actifs et retraités, pour la qualité de service attendue par les services RH et pour le dialogue social. En tant que 1er signataire, le ministre de la Fonction Publique a la responsabilité de s'assurer que les choix d'opérateurs par les ministères ne vont pas à l'encontre du progrès attendu et de la réponse aux besoins des agent.es.

Après les décisions prises au ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique, à l'Assemblée Nationale et aux Services du Premier ministre, l'annonce du choix d'ALAN aux ministères économiques et financiers est, une nouvelle fois, incompréhensible.

Le choix d'ALAN nous questionne et nous inquiète quant au prestataire retenu.

Le modèle économique d'une start up nous semble plus qu'aventureux y compris sur sa solidité financière. Nos organisations vous alertent solennellement sur les risques de ce choix pour les agent.es de l'ensemble des ministères dans lesquels le choix s'est porté sur ALAN. Nous profitons de ce COSUI pour vous interroger sur les garanties que vous comptez mettre en place au cas où ALAN périclité, comment envisager une stabilité avec une entreprise qui est en déficit ? Quelles garanties sont mises en place pour garantir quoi qu'il arrive que les frais de santé des agent.es soient bien pris en charge en cas de faillite ?

Pour nos organisations, le choix n'est pas neutre. Pour nos organisations, le choix d'ALAN que nous rejetons n'est pas neutre du point de vue des politiques publiques en santé. Pour nous la santé des agent.es publics, actifs et retraités n'est pas une marchandise.

De plus, le choix d'ALAN pose des questions quant à la sécurisation des données de santé des agent.es public-ques des Finances, du SPM (dont l'ANSSI) et du MTE. Pour nous ALAN n'offre aucune des garanties de sécurité que nous voulons pour les personnels. Les données de santé doivent être hébergées sur le territoire national, dans des serveurs sécurisés : c'est une exigence qui ne doit pas être négociable !

Nous nous interrogeons également sur l'existence d'un réseau de proximité permettant l'accompagnement des agents sur tout le territoire par la société Alan.

Nos organisations sont attachées aux valeurs mutualistes et humaines, qui ont une histoire longue et très ancrée dans la Fonction Publique, qui se caractérisent, notamment, par une proximité humaine sur l'ensemble du territoire, ce que demande les agent.es actifs et retraités.

Nos organisations demandent qu'un autre choix qu'Alan soit fait, à Bercy comme ailleurs.